



Du 15 novembre au 15 décembre 2018 : VOTEZ pour les listes AFOC

Les prochaines élections des représentants de locataires au conseil d'administration ou de surveillance des organismes Hlm se dérouleront du 15 novembre au 15 décembre 2018.

Durant cette période, vous pourrez élire vos représentants et administrateurs AFOC qui siègent au conseil d'administration ou conseil de surveillance de votre organisme Hlm (Office public de l'Habitat (OPH), entreprise sociale pour l'Habitat (Esh), ou Entreprise publique locale (EPL ex-SEM, société d'économie mixte).

Locataires, vous pourrez élire dès le 15 novembre prochain vos représentants et administrateurs qui siègent au conseil d'administration de votre organisme HLM.

L'AFOC, candidate à ces élections, est l'une des organisations nationales représentatives de locataires présentant des listes. Particulièrement active sur des domaines essentiels tels que le droit à l'accès au logement et au maintien dans les lieux, le pouvoir d'achat, les charges des locataires et le niveau de la quittance, l'association se préoccupe également de la qualité de votre logement et des services rendus. Ces expertises d'usages permettent à l'usage permettent à l'AFOC d'exprimer des exigences fortes vis-à-vis des bailleurs et de contribuer à l'amélioration du « vivre ensemble ».

Ces élections constituent, encore plus que lors des dernières élections, un enjeu majeur pour l'AFOC. En effet, la loi de janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié la donne en ce qui concerne la possibilité de dépôt de listes. Si elle oblige les associations locales à s'affilier à une organisation nationale (comme l'AFOC) pour pouvoir dorénavant déposer une liste, elle a fortement élargi le nombre des organisations nationales habilités à le faire en passant de 5 historiques (AFOC, CGL, CLCV, CGL, CSF) à un potentiel de près de 25. Ce qui aura une incidence sur le nombre de listes déposées par les associations locales, et l'arrivée de nouveaux compétiteurs, et un impact sur le pourcentage des voix réalisés par chaque liste.

C'est pourquoi nous appelons tous nos camarades à se mobiliser pour trouver des candidats, d'autre part à voter et faire voter pour les listes AFOC pour ces élections Hlm qui se tiendront du 15 novembre au 15 décembre 2018. L'objectif étant d'élire le maximum de **représentants des locataires AFOC** au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM (*ex : Paris Habitat, Efidis, Batigère, ICF La Sablière, Logirep, Coopération & Famille, Immobilier 3F, toit & Joie, OSICA, Valophis, IDF Habitat, Le Moulin vert, SNI, Domaxis, Emmaüs Habitat, Sogemac, Elogie-SIEMP, Résidence-Le Logement des Fonctionnaires, Toulouse métropole Habitat, Macon Habitat, Silène Habitat, Brest métropole Habitat, Colmar Habitat Hlm, OPH de Colombes, Antin Résidences, Côtes-d'Armor Habitat, Domanys, Dynacité OPH de l'Ain, Domofrance, Drome Habitat, Aiguillon construction, Est Habitat construction, Est métropole Habitat, Eure Habitat, Lille Métropole Habitat, Grand Besançon Habitat, Grand Périgueux Habitat, Grand Dole Habitat, Grand*

Lyon Habitat, Habitallys, Habitat 17, Habitat 25, Habitat 76, Habitat Drouais, Habitat du Gard, Habitat Nord Deux-Sèvres, Habitat Marseille Provence, Habitat Saint-Quentinois, Habitat Sud Atlantic, Haute Savoie Habitat, Hauts-de-Seine Habitat, Jacques Cœur Habitat, Esh Podeliha, l'Office 64 de l'Habitat, La Ruche Habitat, Le Foyer Remois SA d'Hlm, Le mans métropole Habitat, Lemans Habitat, Logidôme OPH, Logiest, Loire Habitat, Méduane Habitat, Meurthe et Moselle Habitat, Néolia Lorraine, Nièvre Habitat, Moulins Habitat, Nouveau Logis centre Limousin, Nouveau Logis de l'Est, Office public de l'Habitat 87, Office Palois de l'Habitat, Office Hlm de la Mayenne, Office Palois de l'Habitat, Office public d'Habitat de Dordogne, OPH Saint-Claude, OPH de l'Eurométropole de Strasbourg, OPH de la Manche, OPH de Laon, OPH de l'Habitat du Cher, OPAC de la Savoie, OPH de l'Aude, OPH de la Haute-Loire, OPH de la Meuse, OPH de Loir-et-Cher, OPH des Landes, OPH du Bas-Rhin, OPH du Calvados, OPH du Jura, OPH du Vaucluse, OPH en Somme, OPH Grand Dijon Habitat, OPH Pays de Brive, Orne Habitat, Partelios Habitat, Picardie Habitat etc...).

Quel est le rôle des administrateurs locataires ?

Ils sont élus pour quatre ans, les administrateurs représentants des locataires siègent au Conseil d'administration ou Conseil de surveillance des organismes Hlm (offices ou sociétés anonymes, sociétés d'économiste) et représentent les intérêts des locataires. Entre autres tâches, le CA ou Conseil de surveillance vote le budget, détermine les augmentations ou non des loyers, décide des opérations de construction ou de réhabilitation ainsi que la politique sociale mise en œuvre par l'organisme.

Les administrateurs peuvent également siéger dans différentes commissions notamment, la commission d'attribution des logements (CAL).

Qui peut se porter candidat ?

Pour être candidat, il faut être titulaire d'un bail d'habitation de l'organisme auprès duquel on se présente.

Peuvent donc être éligibles, toutes personnes physiques âgées de dix-huit ans au minimum qui sont locataires d'un local à usage d'habitation du patrimoine du bailleur et qui peuvent produire soit la quittance correspondant à la période de location précédant l'acte de candidature, soit le reçu de paiement partiel, soit la décision de justice octroyant les délais de paiement du loyer et des charges.

Le contrat de location ne donne droit qu'à une seule candidature.

Qui peut voter ?

Toute personne titulaire d'un contrat de location d'une habitation depuis au moins six semaines avant la date du scrutin. Chaque contrat de location peut donner lieu qu'à une seule voix.

Pour vous informer, vous conseiller, vous représenter dans un esprit d'indépendance et de solidarité : rapprochez-vous de votre AFOC départementale via le site de l'AFOC (www.afoc.net).